



Association A.Y.M.E. inscrite à la préfecture de
Nantes sous le n° W442023159

***Conditions Générales de vente des services de
L'Association A.Y.M.E.
(Stages, ateliers, etc...)***

L'association peut être jointe par email à l'adresse suivante : aymenantes@gmail.com

Conditions établies entre l'association A.Y.M.E. inscrite à la préfecture de Nantes sous le numéro W442023159 , d'une part et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de l'association, ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client » d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le Vendeur est éditeur de produits et de services exclusivement à destination de consommateurs.

La liste et le descriptif des biens et services proposés par l'association peuvent être consultés sur le site internet www.sandrinergie.fr

Article 1 : Objet et dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de services proposées par le Vendeur.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de services de l'association A.Y.M.E.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la l'association.

L'association s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en demandant une signature manuscrite du bulletin d'inscription à chaque achat de bien ou de service.

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par l'association constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 2 : Prix

Les prix des services vendus au travers des sites Internet et courriels ou tout autre support sont indiqués en Euros TTC (l'association A.Y.M.E est un établissement non soumis à la TVA) et précisément déterminés sur le bulletin d'inscription.

L'association se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

Article 3 : Conclusion du contrat

Après information sur les caractéristiques essentielles du service (atelier ou stage, dates, conditions, tarif, etc..)

1. Envoi du bulletin d'inscription à l'acheteur, accompagné des présentes conditions générales de vente
2. Choix du service par l'acheteur, le cas échéant de ses options et indication des données essentielles du Client (identification, adresse mail...)
3. Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente sous-entendue en cochant la case correspondant sur le bulletin d'inscription.
4. Envoi du bulletin dûment rempli à l'association AYME, accompagné de l'acompte.
5. Confirmation par courrier électronique ou SMS de la réception de la commande la confirmant.

Aux fins de bonne réalisation de la commande, et conformément à l'article 1316-1 du Code civil, le Client s'engage à fournir ses éléments d'identification vérifiables.

Le Vendeur se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Le client s'engage également à prévenir le vendeur par e-mail, de tout besoin personnel induisant des modifications d'organisation (repas, hébergement, matériel, etc.) plus de 15 jours avant la date du stage.

Article 4 : Engagements de l'acheteur

Toute inscription sera prise en compte à la réception du bulletin d'inscription, dûment rempli et signé, accompagné du règlement de l'acompte de 20%.

Toute inscription validée et signée est considérée comme ferme et définitive 14 jours ouvrés après réception du bulletin et chèque d'acompte par l'association AYME. Passé ce délai de rétractation légale toute annulation entraînera l'encaissement du chèque d'acompte.

Cet engagement entraîne pour l'acheteur l'obligation de régler le reste du prix total de la formation pour laquelle il s'est engagé.

Article 5 : Spécificité pour la formation complète AIME® :

L'acompte prévu pour la formation complète AIME® est de 20% du coût total de la formation. Cet acompte ne sera pas encaissé, il vous sera rendu à la fin de la formation lorsque tous les modules auront été réglés. (Les modules complémentaires étant facultatifs, ils ne sont pas inclus ici).

Sur demande, il est possible d'échelonner les règlements sur 10 ou 12 mois, l'acheteur s'engage à régler l'ensemble de ces 8 modules au rythme convenu lors de son inscription.

Les modules complémentaires et la certification seront à régler en supplément.

Le prix des modules complémentaires est le même que les modules du cursus complet, les dates de ces modules complémentaires seront fixées au cours du cursus principal, ils ne peuvent être faits que lorsque le cursus principal est terminé et dans un délai maximum de 3 ans.

Le prix de la certification est fixé à 150€, la moitié de cette somme est exigible dès la 10^{ème} étude de cas rendue, l'autre moitié à la 20^{ème}, même si la personne ne demande pas à passer la supervision (cette demande devra être effectuée par le client).

Toute annulation de votre inscription moins d'un mois avant le début de la formation (la première date figurant sur le planning) rendra encaissable l'acompte versé.

L'inscription à la formation vous engage sur la totalité des modules. Une fois la formation commencée, le prix des modules restants à faire est dû, la moitié de cette somme sera demandée si l'acheteur décide de quitter la formation avant la fin.

Article 6 : Engagement du vendeur :

Le vendeur s'engage à fournir la totalité de la formation ou de l'atelier choisit aux dates prévues sur le planning. En cas de changement de dates, un accord collectif devra être trouvé avec l'ensemble des participants pour fixer une date de remplacement.

Lors de son inscription, le client s'engage à verser un acompte dont le montant est stipulé sur le bulletin d'inscription. L'acompte traduit un engagement ferme la fois du vendeur et de l'acheteur. Il implique l'obligation d'acheter pour l'un et l'obligation de fournir la prestation pour l'autre.

S'il est obligé d'annuler ou de modifier les conditions de vente du service, le vendeur doit être en mesure de proposer des services équivalents faute de quoi il devra rendre l'acompte versé.

L'association AYME se réserve le droit d'annuler ou de repousser toute formation, cours, ateliers, etc. pour lequel le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour le bon fonctionnement du groupe. En cas d'annulation par l'association l'acompte sera rendu ou déplacé sur un autre évènement à de nouvelles dates avec l'accord de l'acheteur.

Article 7 : Services

Les caractéristiques essentielles des services et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'acheteur sur le site internet de l'association. Le client atteste avoir reçu le détail des conditions de réalisation du service ainsi que les modalités de paiement et d'exécution du contrat.

Le Vendeur s'engage à honorer la commande du Client dans la limite des stocks de services et des places disponibles uniquement. A défaut, le Vendeur en informe le Client. Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française.

Conformément à la loi française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des services offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle.

Les dates des services ainsi que leurs prix sont précisées sur le site Internet sandrinerergie.fr, ainsi que la durée minimale des contrats proposés lorsque ceux-ci portent sur une fourniture continue ou périodique de services.

Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiquée).

Article 8 : Besoins spécifiques

Si le client a des besoins spécifiques induisant des modifications d'organisation (repas, hébergement, matériel, etc...), il doit prévenir l'organisateur plus de 15 jours avant la date du stage. L'organisateur fera son possible pour répondre au mieux à ces demandes mais se réserve également le droit de refuser d'y répondre de manière favorable si ces demandes lui semblent irréalisables pour des raisons de budget, de temps, d'organisation, ou autre.

Article 9 : Disponibilité et présentation

Les commandes seront traitées dans la limite des places disponibles. En cas d'indisponibilité de places pour l'évènement demandé, dans le cas où les dernières places auraient été réservées avant que son bulletin ne soit pris en compte, le client sera immédiatement prévenu des autres dates pour lesquelles il reste des places. Il pourra alors demander de rediriger son inscription vers un autre évènement ou le retour de son acompte.

Article 10 : Paiement

Le client atteste avoir reçu un détail des modalités de paiement et d'exécution du contrat. Le solde du paiement est exigible le jour de l'évènement auquel le client est inscrit. Le Client peut effectuer le règlement en espèces, virement bancaire ou chèque bancaire.

Article 11 : Annulation

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ».

(Ce délai ne fonctionne qu'en cas d'inscription plus d'un mois avant la date du stage.)

« Le délai mentionné court à compter de la réception du bulletin d'inscription signé pour les prestations de services ». Le droit de rétractation peut être exercé en contactant l'association AYME par simple courrier à Association AYME 5 rue René DUMONT 44300 NANTES ou par mail : aymenantes@gmail.com en détaillant la demande de rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation en dehors du délai susmentionné (14 jours ouvrés), seul le solde du ou des services achetés est considéré comme non dû : **l'acompte sera alors encaissé.**

Cependant, le vendeur accepte des annulations jusqu'à un mois calendaire avant la date de l'évènement (**sans remboursement de l'acompte**), délai nécessaire pour accepter d'autres inscriptions en remplacement. Au-delà de cette échéance, **la totalité du solde est due.**

Pour la formation complète se référer à l'article 5

Article 12 : Réclamations

Le cas échéant, l'Acheteur peut présenter toute réclamation en contactant l'association AYME au moyen des coordonnées suivantes : Par simple courrier à Association AYME 5 rue René DUMONT 44300 NANTES ou par mail à aymenante@gmail.com

Article 13 : Responsabilité

Chaque participant/e porte la responsabilité de sa personne et de sa santé. Les organisateurs ne répondent d'aucun dommage matériel, corporel ou autre.

Les outils enseignés lors de la formation complète ou tout autre atelier ne se substituent pas à un traitement médical et un suivi avisé.

Chaque participant/e s'engage à respecter le lieu d'accueil (bâtiments et espaces naturels extérieurs) et à ranger, nettoyer avant de quitter le lieu.

Il n'est possible de faire des enregistrements sonores et des photos pendant le stage qu'avec l'autorisation délivrée par l'organisateur, en accord avec l'ensemble des participant/es.

La consommation de drogues, d'alcool et de toute substance transformante est strictement interdite.

La présence de personnes tiers (enfant, conjoint ou autre), ainsi que d'animaux de compagnie est interdite durant les stages. En cas de présence sans autorisation, les organisateurs déclinent toute responsabilité et se réservent la possibilité de refuser la participation au stage aux personnes concernées, le solde du stage sera cependant dû dans sa totalité.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle

Les contenus, marques, noms de domaines, produits, images, vidéos, textes, livrets d'atelier, contenus de cours, enregistrements audios fournis lors ou à la suite des ateliers, ou plus généralement toute information relative aux services proposés, objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du vendeur.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 15 : Force majeure

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

Article 16 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 17 : Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collections et utilisions ces données pour la réalisation du présent contrat. En saisissant votre adresse email sur l'un des sites de notre réseau, vous recevrez des emails contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des produits édités par l'association et ses intervenants. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant. Il vous suffit pour cela de nous envoyer un mail.

Article 18 Contestation

Les tribunaux de Nantes sont seuls compétents en cas de contestation de quelque nature que ce soit, pour tout litige ne trouvant pas de résolution amiable. En cas d'action judiciaire engagée à notre rencontre sur le fondement de l'exécution du contrat de vente, ou en cas d'interprétation sur l'exécution des clauses et conditions ci-avant indiquées. Les tribunaux de Nantes sont seuls compétents à l'exclusion de tous autres tribunaux, et ce, même en cas de pluralité de défenseurs.

Article 19 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Article 20 : Marque AIME

Le nom de la méthode est une marque déposée, son utilisation est réservée à cette association, à l'enseignante et à ses contenus. Le droit à l'utilisation de ce nom est soumis à une demande préalable, auprès de Sandrine MARECHAL ou de l'Association AIME.